



Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 85

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Héliane BOURDEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI (pouvoir à Lindsey DEARY, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à Mme Héliane BOURDEU), Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Christian LOMBART), Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Christian LÉCHIT (pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN), Dominique ERTAURAN,

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 2 : SOUTIEN A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SARL LAFONT

Rapporteur : Mme Maryse PAYBOU

L'entreprise LAFONT a été fondée par André LAFONT en 1970 afin de répondre à une forte demande du secteur du BTP avec le développement du bassin de Lacq.

Le projet présenté aujourd'hui, nommé DEMETER, est porté par David LAFONT représentant la 3^{ème} génération dans l'entreprise.

Le projet DEMETER est le développement d'une nouvelle activité de recyclage dans une optique de développement durable.

Deux activités se côtoieront : la revalorisation des terres de chantier, avec réception de terres, mise en stock, traitement (tri des matériaux ou amélioration de leurs caractéristiques par traitement à la chaux ou au liant) puis vente à des entreprises de BTP, et le tri et la revalorisation de Déchets Industriels Bruts (DIB) de professionnels.

Ces deux nouveaux services sont aujourd'hui absents sur Orthez et pourront permettre le détournement de milliers de tonnes par an de déchets professionnels destinés à l'enfouissement.

L'entreprise possède déjà une autorisation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour le recyclage des gravats et plateforme de transit bois sur leur site principal, zone Louis à Orthez. Le projet DEMETER va permettre de développer un site de traitement des terres et de tri des DIB, sur un site annexe de type ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Ce site se trouve au niveau du boulevard Charles de Gaulle à Orthez, à 3 km du siège et possède à ce jour toutes les autorisations règlementaires pour un début d'exploitation. Cette activité permettra, de plus, la réhabilitation de la friche industrielle laissée par la Carmeuse sur le site dit Lameignère à Orthez.

Son objectif est de couvrir le besoin de collecte et de traitement des déchets inertes et des DIB dans un secteur d'environ 40 km. Les terres pourront être stockées, mais surtout traitées afin d'améliorer leurs caractéristiques techniques et donc de les réemployer sur de nouveaux chantiers.

Au niveau des DIB, l'entreprise aura la capacité de les regrouper en gros volumes, de les trier, de les compacter et de les renvoyer vers les filières de valorisation les plus proches, les plus compétitives et les plus nobles.

Environ 10 emplois en CDI (dont certains destinés à des personnes éloignées de l'emploi) seront créés avec pas moins de 2,6 millions d'euros d'investissements décomposés comme suit : 629 150 € de matériel industriel, 1 237 124 € de matériel roulant, 698 657 € d'investissement immobilier.

Compte-tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible et du fait que ce projet participe à la fois à la résorption d'une friche industrielle et à la création d'une dizaine d'emplois notamment non qualifiés, il est proposé de porter le taux d'intervention à 13 %, ce qui représenterait une aide de 85 994 € sur l'enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 661 493 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 85 994 €, soit 13 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 661 493 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SARL LAFONT la convention qui fixe les modalités de versement de ladite aide, convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

